

L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC APPUIE L'EFFORT CONCERTÉ DE VACCINATION MALGRÉ L'EXCLUSION REGRETTABLE DES CHIMISTES À L'ENTRAÎNEMENT

Montréal, 25 novembre 2022 – L'Ordre des chimistes du Québec (Ordre) accueille favorablement le projet de [Règlement sur certaines activités professionnelles en matière de vaccination et de dépistage qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers](#), qui contribuera assurément à poursuivre l'important effort entrepris pour soutenir les opérations de vaccination à un moment où un [trio de virus](#) sévit sur la population québécoise. S'il souhaite que le projet soit rapidement adopté, l'Ordre déplore vivement que l'Office des professions du Québec prévoit de retirer les chimistes à l'entraînement de cet effort concerté, malgré le fait que ceux-ci vaccinent activement depuis le printemps 2021. En effet, en raison de difficultés d'interprétation de la *Loi sur les chimistes professionnels* que l'Ordre souhaite ardemment résoudre depuis dix ans, tout indique que le Québec devra se passer de l'apport offert par les chimistes à l'entraînement après le 31 décembre 2022. En effet, le gouvernement tient une consultation exceptionnellement courte sur le sujet, qui se termine le 26 novembre.

« Alors que tout le monde est d'accord pour mettre l'épaule à la roue, au plus grand bénéfice de la population, l'Office des professions du Québec rebrousse chemin et vient mettre du sable dans l'engrenage en excluant les chimistes à l'entraînement des activités de vaccination en raison de difficultés d'interprétation de notre loi professionnelle désuète. En pleine période de crise sanitaire, on vient fermer la porte à la contribution de professionnels qualifiés pour la vaccination, des gens qui à l'heure actuelle sont mobilisés sur le terrain. On avance en arrière, cela n'a aucun sens. », déclare le président de l'Ordre, M. Michel Alsayegh.

Devant cette situation ubuesque et incohérente qui favorise le cloisonnement des professions au détriment de la population, l'Ordre interpelle le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, ainsi que la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Mme Sonia LeBel, afin que les chimistes à l'entraînement puissent poursuivre leur contribution à cet effort de vaccination sans précédent.

L'Ordre réitère également pour la énième fois qu'il est impératif de procéder sans plus attendre à la modernisation de la *Loi sur les chimistes professionnels*, pour laquelle la désuétude visible entrave sa mission fondamentale : celle de protéger le public québécois par un encadrement adéquat de l'exercice de la chimie. Pour l'Ordre, il est des plus regrettables qu'à un moment où le système de santé est à la croisée des chemins et nécessite la mobilisation de toutes et tous, la population québécoise éprouvée par la pandémie doive faire les frais de ce qui relève véritablement d'une non-priorisation politique.

À propos de l'Ordre des chimistes du Québec

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. Fondé en 1926, l'Ordre des chimistes fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Julien Nelson, 450 495 0250

Émile Gauthier, 418 806-6250

medias@orangebleue.biz